



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

AG Nantes 3 décembre 2022 Forum



Evolution et perspectives de la plongée scaphandre

Nantes



Rajeunissement de la filière plongeurs et encadrants

Constat :

- Tendence baissière du nombre de licences depuis plusieurs années.
- Baisse drastique du renouvellement de la licence chez les 17-25 ans
=> Les jeunes qui commencent la plongée arrêtent rapidement de pratiquer car ils sont bloqués par l'âge pour enchaîner les niveaux.
Exemple : N1 à 12 ans (sur dérogation) doit attendre 16 ans pour PE40 ou N2.
- Moyenne d'âge des encadrants ne cesse d'augmenter => entre 53 et 55 ans
- L'âge d'obtention du MF2 est de plus en plus élevé => de moins en moins de candidats sont nationalisables (moyenne d'âge de 48 à 50 ans sur les dernières sessions d'examen)
- La Moyenne d'âge de nos Instructeurs Nationaux est de 60 ans.



Rajeunissement de la filière plongeurs et encadrants – G. Poirier

Constat :

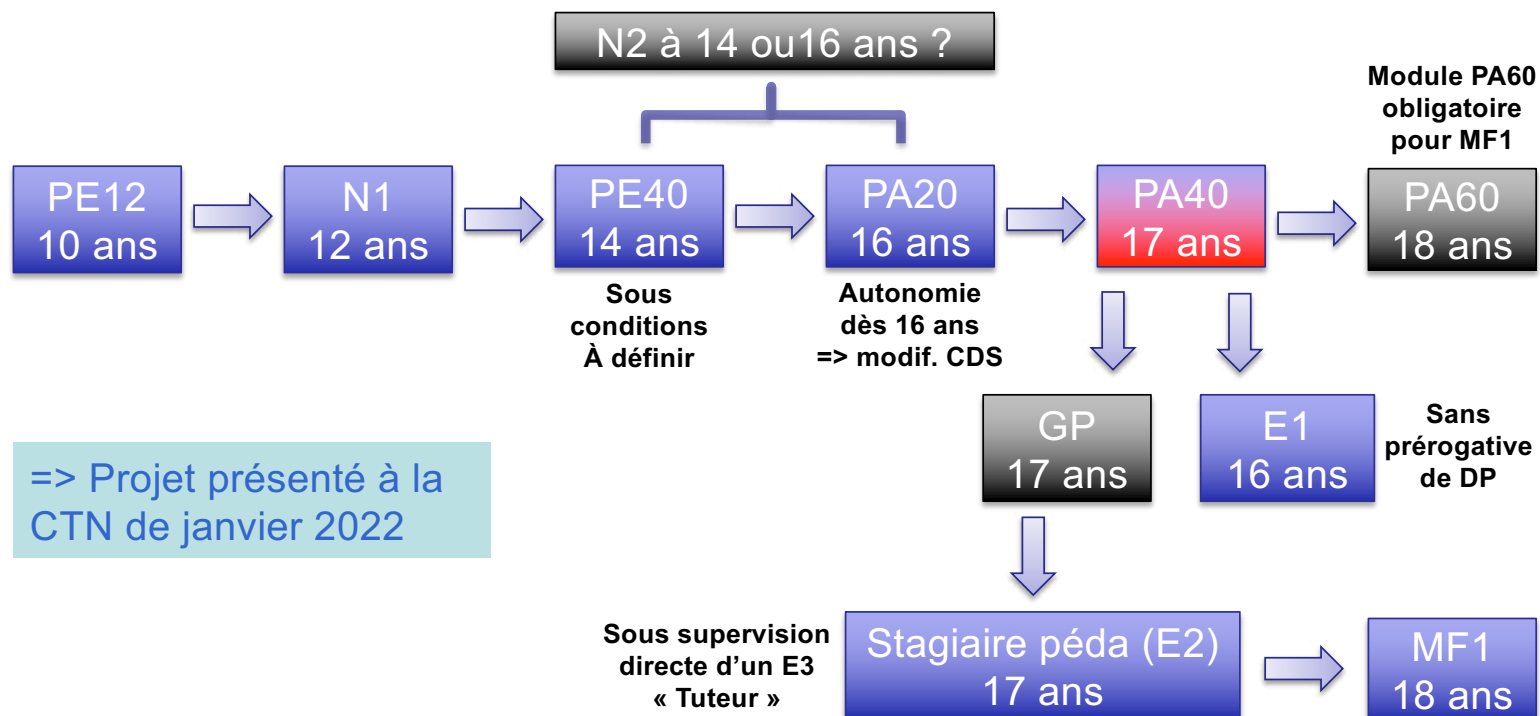
DIPLÔME D'ENCADREMENT	TITULAIRE D'UNE LICENCE 2019			
E1 / INITIATEUR - DIRECTEUR DE BASSIN	16928	3937	20865	53 ans
E2 - NIV. IV ANMP - DIRECTEUR DE BASSIN	545	113	658	51 ans
E2 - NIV. IV GP ASSOCIE- DIRECTEUR DE BASSIN	29	4	33	54 ans
E2 - NIV. IV GP/DIRECTEUR DE BASSIN	10724	1952	12676	53 ans
E3 - M.F.1.	7417	1200	8617	55 ans
MONITEUR FEDERAL 1ER DEGRE ASSOCIE	32	6	38	50 ans
MONITEUR FSGT 1ER DEGRE ASSOCIE	6	0	6	67 ans
E4 - M.F.2.	1150	168	1318	55 ans
MONITEUR FEDERAL 2EME DEGRE ASSOCIE	34	4	38	56 ans
MONITEUR FSGT 2EME DEGRE ASSOCIE	5	0	5	63 ans

Besoin :

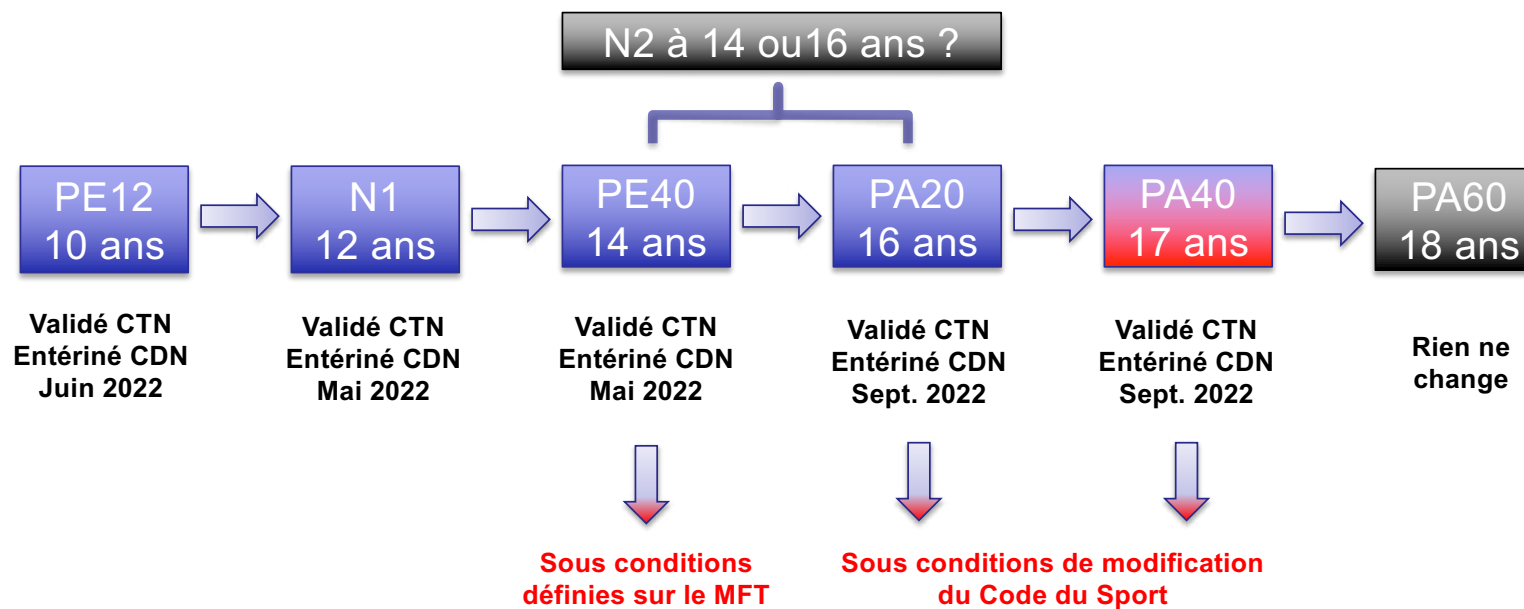
=> Rendre notre cursus plus facile d'accès aux jeunes afin de rajeunir l'ensemble de la pyramide sans toutefois dégrader le niveau d'exigence de nos diplômes.



Le Projet initial réfléchi en réunion du collège en novembre 2021:



Où en sommes nous du projet initial aujourd'hui ?



Où en sommes nous du projet initial aujourd'hui ?

Mise en application

PE40
14 ans

Sous conditions :

- Autorisation éclairée d'un responsable légal
- Plongées réalisées sans paliers obligatoires
- Possibilité de réaliser 2 plongées par jour en respectant un intervalle de 3h et avec profondeur de la seconde plongée limitée à 20m si première plongée à dépassé les 30 mètres.

Mise en application

PA20
16 ans



PA40
17 ans



Nécessité de modifier le Code du Sport

Sous conditions supplémentaires :

- Autorisation éclairée d'un responsable légal
- Information aux membres de la palanquée de la présence du mineur

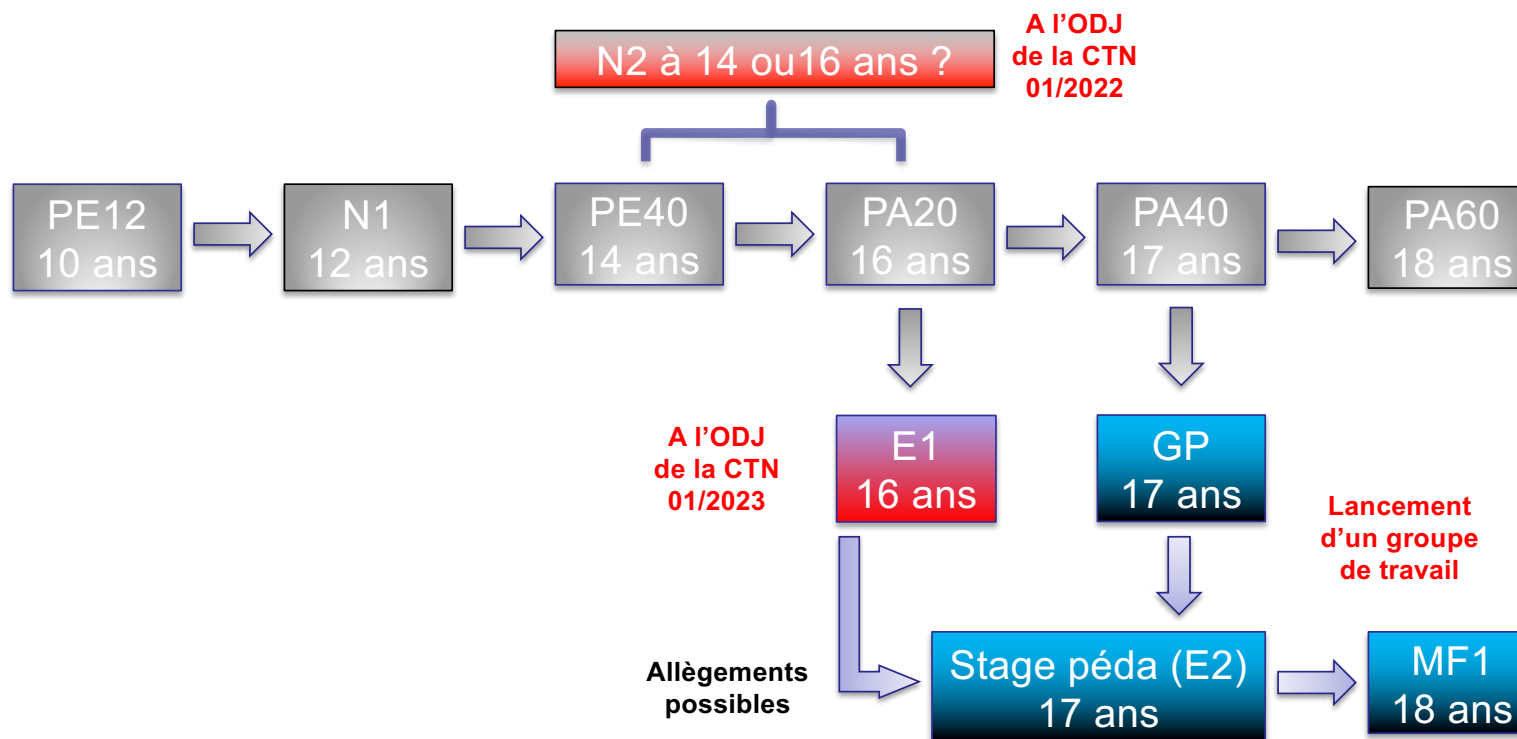


Modification de l'article A322-88 du CDS pour autonomie

- ✓ Validation CTN le 17 septembre
- ✓ Validation en CDN les 23 et 24 septembre
- ✓ *Demande de modification du CDS au bureau des Sports le 28 septembre par notre DTN Richard Thomas.*
- ✓ *Nous avons obtenu une réponse favorable de la DS3A, bureau d'éthique sportive et protection des publics. Celle-ci ne voyant pas d'obstacle au regard de la sécurité des pratiquants.*
- ✓ **L'arrêté du 7 novembre 2022 modifiant l'article A.322-88 du Code du sport est paru au JO ce 25 novembre 2022.**



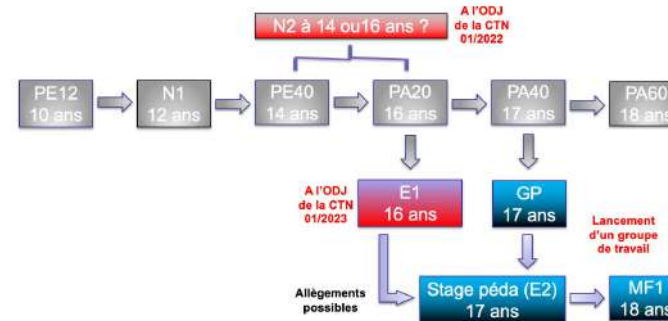
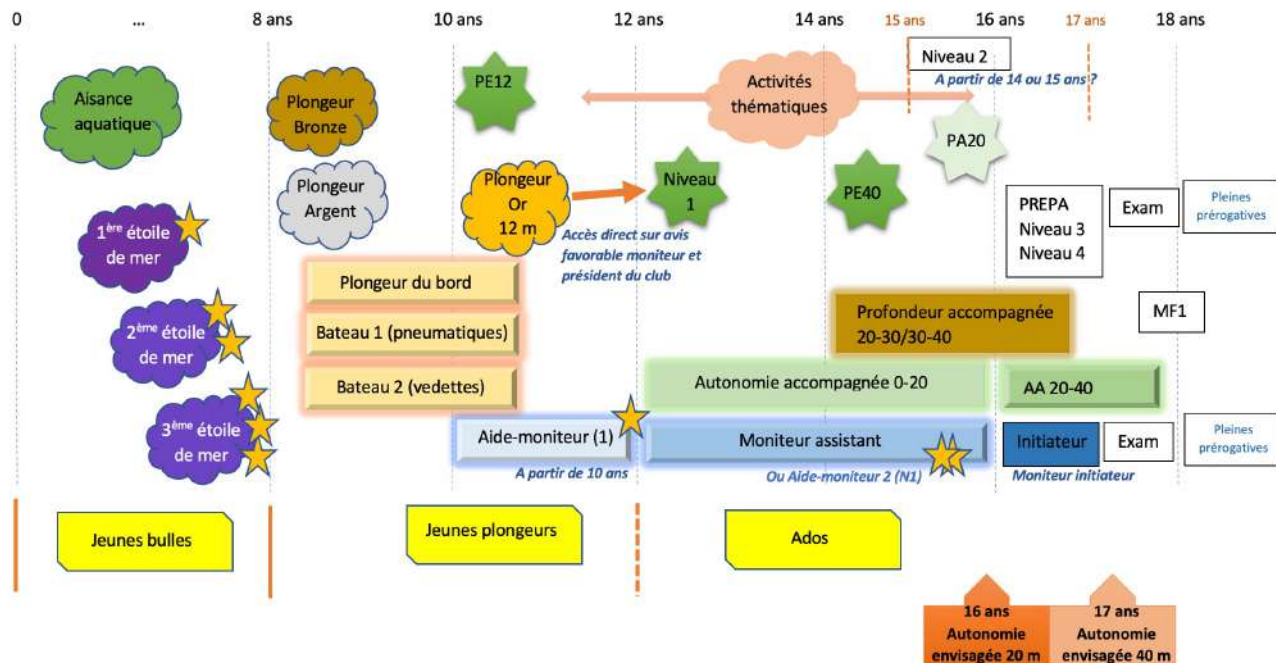
Le Projet évolue... vers quoi nous dirigeons nous ?



En parallèle à cette réflexion...

Réflexion sur filière Jeune Plongeur

Filière jeune 2023 – Nouvelle architecture et propositions



Travaux sur :

- Numérisation des supports pédagogiques
- allègement Théorie N4
- BEPPA / MF1 E4
- MF1 tuteur de stage E3
- MF2 modulaire



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Autonomie et plongée



Autonomie et plongée

Rajeunissement filière, réflexion autonomie dans sport

Focus sur accès à l'autonomie dès 16 ans

Démarche s'appuyant sur 2 stratégies fortes du Code du sport :

- * Présence du DP dans choix d'organisation et de sécurisation
- * Concept d'aptitude pour la prise en compte qualification et expérience actualisée pour confier des prérogatives au plongeur.

Démarche s'appuyant sur l'absence de jurisprudence en plongée permettant d'affirmer qu'un mineur n'est pas en capacité de gérer l'autonomie d'une pratique sportive en partage de responsabilité.

Démarche s'appuyant sur l'étude exhaustive du contexte de l'accès aux responsabilités des mineurs dans diverses activités sportives.



Autonomie et plongée

Modification Code du sport article A322-88

Arrêté modificatif du 7 novembre 2022 paru au JO ce 25 novembre après étude de la mission juridique de la Direction des sports.

Les plongeurs âgés de 16 ans justifiant des aptitudes PA12 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 12 mètres.

Les plongeurs âgés de 16 ans justifiant des aptitudes PA20 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 20 mètres.

Les plongeurs âgés de 17 ans justifiant des aptitudes PA40 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 40 mètres.



Autonomie et plongée

Modification Code du sport article A322-88

Dissociation entre 16 ans et 17 ans pour profondeur d'évolution
s'est appuyée sur l'autonomie de conduite d'aéronef pour parallélisme d'étapes d'âge , pour l'impact psychologique d'un environnement à contraintes particulières et en termes de distance d'évolution.

Contradiction apparente avec l'article A322-73 ???

Où il est écrit « Les plongeurs mineurs ne sont pas autorisés à évoluer en autonomie »

Le A322-73 est un cadre général

Le A322-88 est un cadre dérogatoire, pour 2 situations particulières

Si pour le A322-73 la phrase sur les mineurs avait été supprimée, il n'y aurait plus de cadre juridique à la restriction d'accès à l'autonomie des mineurs.



Autonomie et plongée

Modification Code du sport article A322-88

Cas similaire de démarche juridique dans code du sport :

A322-72 précise que l'activité est placée sous la responsabilité d'un DP (cadre général).

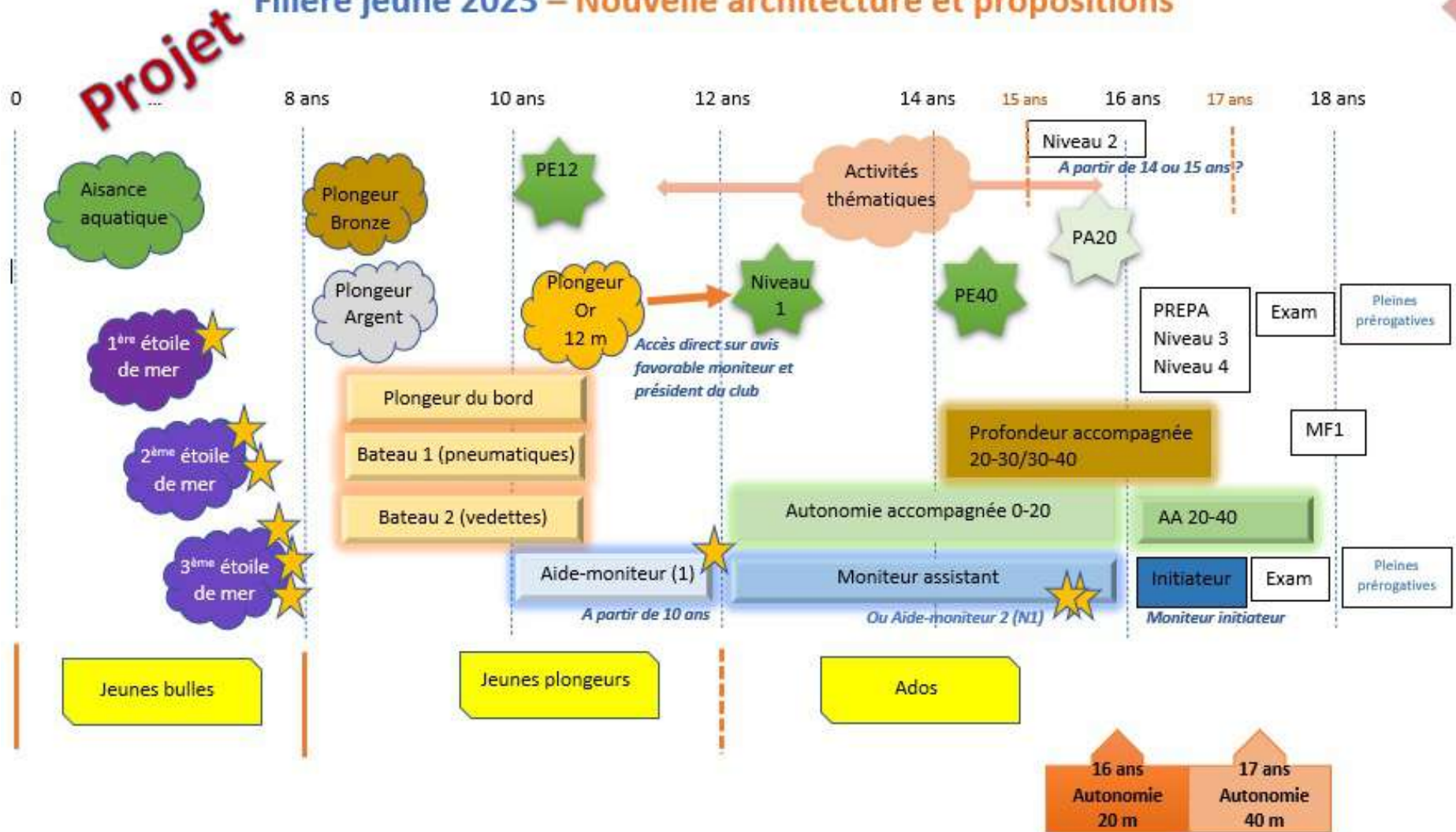
A322-99 précise que dans des conditions particulières (autorisation de l'exploitant...), l'activité peut être organisée « en l'absence du DP » (cadre dérogatoire).

Travaux complémentaires de la CTN :

Intégration dans le MFT de mentions

- * de préconisations pour accompagner l'accès à l'autonomie des mineurs,
- * d'une autorisation parentale éclairée,
- * et d'une information de la palanqué d'un mineur en autonomie.

Filière jeune 2023 – Nouvelle architecture et propositions



GROUPE DE TRAVAIL CTN



Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'Air (BEPPA)

MF1 + BEPPA = E4

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL BEPPA

David BONNET



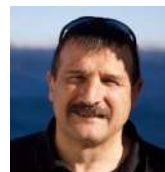
Patrick DUMAS



Éric MARTIN



Jean-Pierre MONTSENY (Pilote)



Gregory POIRIER - Président CTN



GENESE DU PROJET

Une demande récurrente et ancienne



Prérogative d'enseignant profond inaccessible pour des E3 sauf à devenir formateur de cadres (MF2).

Besoins : Formations N3 et N4, enseignement et DP Trimix – héliox

Pourquoi associer dans le même brevet (MF2) ?

- La compétence « Enseignement zone 40-60m » et
- La compétence « Formateur de cadres »

Cette prérogative existe dans la filière d'état depuis 2016

- Certificat complémentaire au DEJEPS E3
- Volonté de maintenir des prérogatives parallèles FFESSM / DE

OBJECTIFS

Affecter des prérogatives E4 du code du sport aux MF1



- Enseignement et encadrement zone 40-60 m à l'air
- Accès à l'enseignement au trimix ou héliox au-delà de 40 m
- Accès à la Direction de plongée aux mélanges trimix ou héliox
 - Plongée au trimix ou à l'héliox en enseignement au-delà de 40 mètres.
 - Plongée au trimix ou à l'héliox en exploration au-delà de 70 mètres.
- Equivalence avec le UC1 du C.C. du DEJEPS

CONDITIONS DE CANDIDATURE – Être TITULAIRE ...

○ MF1– E3 du CDS (BEES1, DEJEPS E3)

Pas d'accessibilité au BEPPA via le MF1 Associé (Décision CDN 06 /2022)

○ 2 Aptitudes

- Justification d'un minimum de 20 plongées à plus de 40 m dans les 5 dernières années et validées sur un carnet ou équivalent dont 4 plongées à 40/60 m en situation d'enseignement (conduite de palanquée + acte d'enseignement) validées par un E4 (Aptitude 1)
- Justification d'un minimum de 2 IPD dans la zone des 50m validées par un E4 (Aptitude 2).

○ Plongeur Nitrox confirmé

- Pour affirmer la recommandation de faire une décompression oxygène (O₂ pur ou NX80 %) lors des plongées profondes à l'air (50-60 m).
- Il serait difficile de défendre l'avenir de la plongée profonde à l'air sans prendre nos responsabilités en incitant au maximum à prévoir une désaturation Oxygène lors de ces plongées.



CONDITIONS DE CERTIFICATION ... LE CADRE



- Stage CTR dédié
- Stage CTN dédié
- Stage final MF2 + Examen MF2 avec participation en totalité à l'examen MF2

CONDITIONS DE CERTIFICATION...LE JURY



Stage dédié

- Examen organisé à l'échelon régional (CTR) ou national (CTN)
- Le président de l'OD ou de la FFESSM ou son représentant
- Le président de la CTR / CTN ou son représentant
- Au moins deux Instructeurs Nationaux .

Examen MF2

- Le jury MF2

CONDITIONS DE CERTIFICATION

Epreuves pratiques (aquatiques) Coef 10 **Strictement équivalentes aux épreuves du MF2**



Sous-Groupe A du MF2 Coef 8

- Epreuve N° 4 : Enseignement à 50 m
- Epreuve N° 5 : Intervention sur un plongeur en difficulté

Sous-Groupe B du MF2 Coef 2

- Epreuve N° 9 : Descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m

La réalisation de TOUTES les épreuves aquatiques à 50 m du MF2 lors de l'examen BEPPA paraît être une solution plus opérationnelle pour optimiser la mobilisation de jurys (acquisition des épreuves à 50 m lors du BEPPA).

CONDITIONS DE CERTIFICATION (suite)

Epreuves de connaissances Coef 5

Lors d'un examen MF2 :

- Epreuve N°11-DECOMPRESSION,
Coef 2
- Epreuve N° 12- ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR.
Coef 1
- Epreuve N° 15 MATERIEL DE PLONGEE
Coef 2



OU

Lors d'un examen BEPPA :

- ENTRETIEN JURY
Coef 5

Consécutif à l'épreuve N°4 ACTE D'ENSEIGNEMENT A 50 m ; d'une demi-heure maximum, portant sur les choix pédagogiques, la décompression, la réglementation, la gestion des risques, la direction de plongée et l'adaptation du matériel dans la zone des 40/60m.

NOTATION – OBTENTION DE L'EXAMEN

- Les épreuves sont notées sur 20 et affectées de coefficients.
- Pour chaque groupe le total de points minimum à obtenir est le suivant :
 - **Épreuves pratiques :**

Sous-groupe A : minimum 80 points / 160.

Sous-groupe B : minimum 20 points / 40

Épreuve de connaissances : minimum 50 points / 100

- Pour être reçu à l'examen le candidat doit :
 - Obtenir un **total général** pour l'ensemble de toutes les épreuves **d'au moins 150** points correspondant à une **moyenne générale de 10/20**.
 - Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
 - Obtenir la moyenne de 10/20 dans chaque sous-groupe
 - Obtenir la moyenne de 10/20 dans chaque épreuve de connaissance.
 - Avoir réalisé toutes les épreuves. Toute épreuve non faite est éliminatoire.



NOTATION – OBTENTION DE L'EXAMEN (Suite)

- **Capitalisation pour le MF2**

Conservation pendant 3 ans des notes des épreuves 4, 5, 9 du MF2 (Sous Groupes A et B, 50m).

- **En cas d'échec**

Une attestation de participation au stage final BEPPA est délivrée aux candidat-e-s ayant échoué aux épreuves, permettant de se représenter directement à un nouvel examen BEPPA (durée de validité 3 ans).



REMARQUES - PROSPECTIVE



- **MFT du MF2 actuel**

Disparition de l'UC14 (enseignement de la plongée profonde)

Ré introduire ce contenu de formation dans le MFT du MF2 et du BEPPA.

- **Cursus MF1**

Avec les allègements un MF1 peut valider les compétences de DP pour un P5 exploration : nos BEPPA peuvent être DP en plongée d'enseignement sans passer par une formation DP spécifique.

Introduire l'adaptation du DP à la zone 40/60 en enseignement dans le cursus BEPPA

- **Aller vers la modularisation du MF2**

Module E4 au sens du CDS + Module formateur de cadres (cohérence avec les 2 UC du CC)

A PRODUIRE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL



- Contenu de formation BEPPA du MFT : en cours de finalisation
- Préparation de la modification du Code du Sport : intégration du libellé *MF1+ BEPPA*
- Communication- Agenda de déploiement
- Interface d'enregistrement sur la base de données nationale
- Carte spécifique BEPPA – E4 (carte non-CMAS)

DEPLOIEMENT

- BEEPA possible lors de tous les examens MF2
- Proposition d'organisation d'un stage examen BEPPA National / CTN
- Pour les CTRs , volontariat et dépendant des ressources locales



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



QUESTIONS ET DEBAT

Document de travail



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Sommaire :

Préambule

Faits et chiffres

Avantages pour l'apprenant

Objectifs de la CTN

- ✓ Evoluer
- ✓ En trois mots
- ✓ Communautés apprenantes
- ✓ Outils de contrôle
- ✓ Valoriser le rôle de l'encadrant



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Sommaire :

Démarrage du projet

Planning

Réalisation

Exemple de contenu

Catalogue de cours

Plate forme de Diffusion



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Préambule

Ce projet s'intègre dans le cadre de la transformation numérique de notre fédération sportive et dans notre processus de développement des pratiques. Comme noté dans l'appel à projet du plan France Relance, les nouveaux pratiquants consomment le sport différemment et il est nécessaire de renforcer la transformation digitale au cœur de ce processus de développement des pratiques.

La Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) souhaite se doter d'une plateforme d'e-learning dans le but de proposer l'enseignement et la certification théorique en ligne de ses premiers niveaux de pratique en plongée. Cela participe à la stratégie fédérale d'une nouvelle offre de service pour permettre de mieux fédérer la communauté des pratiquants et de développer l'attractivité de notre réseau fédéral. Elle permettra d'aider au rajeunissement du public des pratiquants, de participer au critère d'innovation de notre RSO et d'améliorer notre image de marque.

Dans le cadre du rajeunissement, ce projet permettrait d'être plus attractif pour capter un public plus jeune et nouveau. Les moins de 20 ans ne représentent que 15 % de nos licenciés.

Extrait courrier Fred Di Meglio - Avril 2022

Numérisation de la formation FFESSM

Faits et chiffres

Les français consultent internet 2 heures et 26 minutes par jour en moyenne

Selon [Médiamétrie](#), un Français, âgé de 15 ans à 64 ans, a passé **2 heures et 26 minutes par jour en moyenne** sur Internet.

Bien sûr, la moyenne est différente selon la tranche d'âge. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont passé quasiment quatre heures en ligne chaque jour et la tranche comprise entre 50 à 64 ans y a consacré 2 heures et 31 minutes.

Internet est devenu un outil quotidien pour tous les Français. **92 % des foyers sont équipés d'une connexion domestique**. Et 53,5 millions d'individus ont consulté des sites chaque mois. Plus de 70 % ont consulté des sites liés à la santé. Environ 25 % ont utilisé des outils collaboratifs pour leur travail. 30 millions ont consulté un site pour trouver un programme vidéo à regarder, 44 millions un site d'informations, 22,5 millions un site sportif, 15 millions des podcasts et 16,5 millions des sites pour programmer une sortie. La consultation des sites Internet reste dominée par **les smartphones qui représentent les deux tiers du temps passé en ligne par les Français**.



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Avantages pour l'apprenant:

La numérisation de la formation offre une grande liberté d'apprentissage
Grâce aux technologies évoluées telles que les ordinateurs portables, les tablettes et les Smartphones, **l'apprentissage en ligne peut se faire**

- **N'importe où,**
- **A n'importe quel moment**
- **A son propre rythme.**

En effet, ce matériel numérique permet la facilité d'accès à la formation. Dès lors que l'apprenant dispose d'une connexion internet et de l'un de ces supports, il peut donc se former facilement.

Numérisation de la formation FFESSM

Avantages pour l'apprenant:

✓ N'importe où:

A la maison.

Au bureau.

En extérieur.

Dans les transports (bus,
covoiturage...)

Au travail

...Etc...

✓ A n'importe quel moment

Les plateformes e-learning sont accessibles 7j/7 et 24h/24. Elles n'imposent pas d'horaire fixe pour consulter leur contenu. Il est donc tout à fait possible de se former selon ses disponibilités, au moment le plus opportun de sa journée, en fonction de son emploi du temps, de ses contraintes de vie familiale et de ses horaires de travail.

✓ A son rythme

Un des avantages majeurs de la formation à distance est la possibilité d'apprendre à son propre rythme, sans jugement, sans pression. Un facteur stress en moins pour réussir sa cyberformation. **Les modules d'apprentissage, accessibles à tout moment, peuvent être révisés autant de fois que nécessaire durant la durée de formation**, jusqu'à la bonne compréhension de l'apprenant et la maîtrise totale du sujet. Grâce à l'accès facile du contenu pédagogique, chaque personne peut prendre le temps dont elle a besoin pour se former.

Numérisation de la formation FFESSM

Avantages pour l'apprenant:

- ✓ **Se former à distance accroît l'autonomie:**
 - se fixer un objectif.
 - apprendre à s'organiser.
 - planifier ses cours lui-même.
 - se discipliner.
 - rechercher lui-même l'information quand elle est nécessaire.

- ✓ **La Numérisation de la formation permet de belles économies:**

Gain de temps

Des transports évités, un temps précieux gagné !

Une formation en ligne est généralement accessible à tout moment de l'année. Inutile d'attendre la rentrée prochaine pour se former.

De nombreux mois d'attente épargnés !

Economies financières

- Un budget plus accessible pour l'intéressé !
- Déplacement (essence / péage / parking / usure voiture/restauration).

Un porte-monnaie satisfait !



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Objectifs de la CTN

Evoluer

Les débuts des projets de Numérisation de la formation se caractérisaient régulièrement par de la simple transmission de contenus animés.

La numérisation de la formation actuelle doit avoir des environnements d'apprentissage immersifs, des avatars, de la gamification, une remise de badges, de la collaboration.....

Les unités d'apprentissages doivent être courtes. Nous parlons de *microlearning* avec de petites formations de 10 minutes. *Le juste à temps et juste assez* est bien présent. Le temps est devenu une denrée tellement rare... on se doit de l'investir à la bonne place et de la bonne façon !



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Objectifs de la CTN

En trois mots

- Simplicité
- Pédagogie
- Plaisir

Dans le monde complexe dans lequel nous vivons, il faut proposer des formations simples (mais pas simplistes!), des interfaces épurées, des approches faciles à apprivoiser. La pédagogie doit être au centre de nos préoccupations. L'apprenant investit son temps précieux dans une démarche où il veut apprendre. Si le plaisir s'intègre à son expérience d'apprentissage, la formation devient alors mémorable !



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Objectifs de la CTN

« Communautés apprenantes »

Tout devient possible quand la pédagogie accepte la renaissance. Le mouvement pédagogique doit redonner la main aux apprenants. C'est une nouvelle posture, *“On vous accompagne jusque dans votre réussite”*.

Mais l'outil doit aller au-delà comme le montre les usages des **réseaux sociaux** : il s'agit d'un nouveau média, dont il va falloir construire un nouveau message pédagogique (*stories, micro-learning, challenge, engagement, ...*) En résumé, une nouvelle **culture de l'animation**.



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Objectifs de la CTN

Outils de contrôle

La Numérisation de la formation doit offrir des possibilités de contrôle de connaissances et des exercices d'auto-évaluation. Cela permet à l'apprenant d'évaluer son niveau de compréhension au fur et à mesure de l'avancée dans sa formation. Ces outils de contrôle lui permettent donc de constater ses progrès, d'identifier clairement ses acquis, de repérer ses lacunes, de mesurer tout simplement son évolution.



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Objectifs de la CTN

Valoriser le rôle de l'encadrant

Dans un système traditionnel, l'encadrant délivre son cours et donne, à la fin, des devoirs (lectures, exercices, exposés...) à faire après son cours , avec, souvent, peu de conseils directs.

La numérisation de la formation doit apporter une pédagogie plus active en plaçant l'apprenant au cœur de l'enseignement. Pour ce faire, l'apprenant dispose chez lui du cours (vidéos enregistrées, lectures diverses, etc.), réservant ainsi le temps **en séance présentielle** aux discussions, aux échanges personnalisés et aux exercices interactifs... Le tout sous la direction de l'encadrant présent et disponible pour répondre aux besoins des apprenants et aux questions.



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Démarrage du projet

11 Avril 2022: Demande expresse de notre Président Fred Di Meglio à la CTN de proposer un cahier des charges.
Pour [Numériser la formation Niveau 1](#) (cf. livret Niveau 1 en abrégé) .

Numérisation de la formation FFESSM



Planning



Numérisation de la formation FFESSM

Réalisation

- **Création graphique proposée :**
- **Avatar** / personnage pour animer les vidéos
- Navigation et **fil rouge** du contenu au travers des étapes (avant, mise à l'eau, descente, plongée, remontée, sortie, après la plongée)
- Adaptation des **contenus** présent dans les **manuels de plongée niveau 1**

- **Réalisation de l'interactivité :**
- Choix parmi **20 activités d'interactivités** pour réaliser des quizz et validations intermédiaires et réalisation d'un quizz final.





Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Réalisation

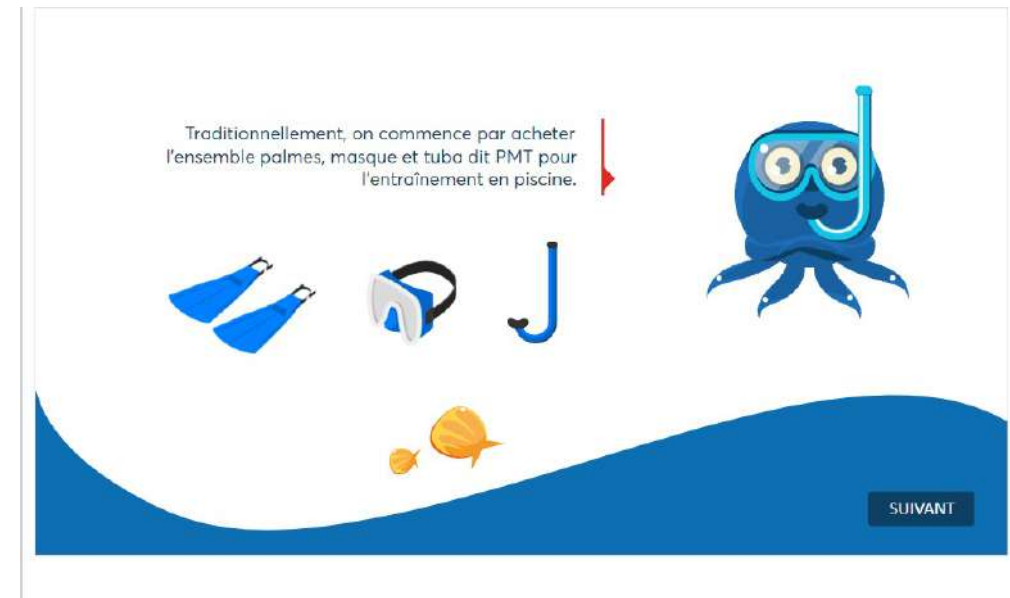
- **Réalisation des vidéos :**
 - Reprise des éléments vidéos / photos de votre base de contenus (si existant)
 - Tournage des éléments vidéos nécessaires (tournage proposé à Perpignan et Banyuls)
 - Montage et sonorisation en voix off en vue de la traduction ensuite
- **Traduction et diffusion :**
 - Traduction et sonorisation des contenus en anglais
 - Diffusion au travers de la plateforme DILEAP pouvant devenir une base de tutoriels et de cours séquencés

Exemple de contenu



Présentation générale et conseils en voix OFF

Numérisation de la formation FFESSM



Exemple de contenu

Le matériel



Le masque

Pour voir correctement en plongée, l'œil humain doit être isolé de l'eau. C'est la fonction du masque, composé d'une ou plusieurs vitres insérées dans une jupe en silicone qui enveloppe le nez (pour pouvoir équilibrer la pression en descendant) et s'ajuste au visage de façon étanche. Une sangle réglable complète l'équipement.




[< PRÉCÉDENT](#) [SUIVANT >](#)

Informations détaillées avec participation de l'apprenant.


Numérisation de la formation FFESSM

Le scaphandre



La bouteille (ou bloc)

La bouteille, un cylindre d'acier ou d'aluminium muni d'une robinetterie à 1 ou 2 sorties, est remplie d'air comprimé permettant de stocker suffisamment d'air pour effectuer la plongée.



[< PRÉCÉDENT](#) [SUIVANT >](#)

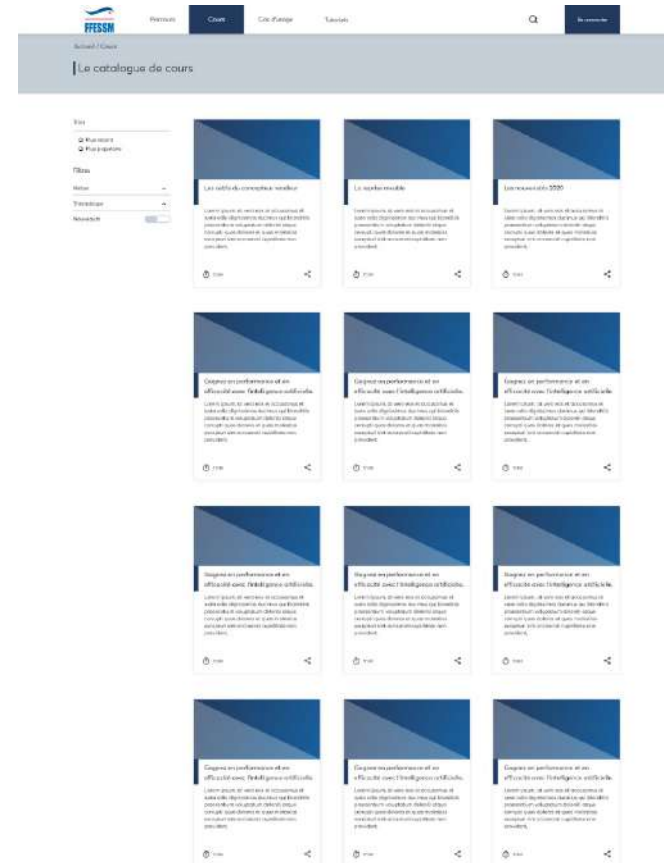
Catalogue de cours

Permettant de récupérer des séances à la carte

Pour servir de support de formation ou de remédiation à l'encadrant ou bien

Permettant à l'apprenant de revenir sur une séance de son choix ,

Numérisation de la formation FFESSM



Exemple de base de tutoriels avec filtres par thématiques et autre méta données



Assemblée Générale 03- 04 Décembre 2022 Nantes

Numérisation de la formation FFESSM

Plate forme de Diffusion



La **plateforme** est dédiée et habillée graphiquement **aux couleurs FFESSM**

Elle permet de composer une base de **ressources vidéos, documents, liens web**

Les **cours séquencés** permettent d'introduire le fil rouge, les interactivités, les contenus sans **contrainte de temps** et proposer une **évaluation finale**

Chaque **contenu unitaire** peut être consulté indépendamment et être utilisé par un moniteur FFESSM dans la formation de ses futurs plongeurs

La plateforme permet **de réaliser un SEO** (Search Engine Optimization)* sur les contenus et les rendre visibles des moteurs de recherche comme Google

Le **contenu** sera automatiquement **adapté aux différents terminaux** (la plateforme Dileap est responsive)

Une **procédure d'inscription** permet d'identifier les apprenants

*Ensemble des techniques utilisées pour améliorer le référencement de notre plate forme numérique

Numérisation de la formation FFESSM



Bénévolat





Subventions - Part territoriale - ANS



L'ANS décide des actions subventionnables

- un choix de société dicté par l'état
- à l'attention des fédérations agréées
 - qui doivent se plier aux recommandations de l'état
 - sous peine de perdre l'agrément
 - donc les subventions
 - et la délégation



L'ANS décide des actions subventionnables

- les subventions de l'ANS sont un levier incitatif
- pour inciter les clubs à répondre aux priorités fixées
- en 2024, au moins 50% des subventions devront être attribuées aux clubs

Les priorités

- elles sont fixées par l'état
- elles excluent formellement certaines actions
 - en particulier l'achat de matériel
 - sauf si le prix unitaire est $<$ à 500 €
 - et que ce matériel est indispensable à l'action

Les priorités

- **par exemple : création d'une section « activités jeunes »**
 - achat d'un set de Hockey subaquatique
 - achat de jeux subaquatiques
 - ces actions sont éligibles, car ne représentent pas la dépense principale



Les priorités

- **contre exemples** : besoin de remplacer le compresseur ou le moteur du bateau ...
 - impossible d'utiliser l'ANS pour cela
 - car l'objectif est l'acquisition de matériel
 - et cela représente la dépense principale
- se tourner vers les départements
- ou les communes et communautés de communes



Qui gère les subventions de l'ANS

- les fédérations !
 - à la FFESSM
- les CTAS
 - gèrent les demandes des clubs et des Codep de leur territoire
- le CNAS
 - gère les demandes des régions
 - peut être amené à la demande des CTAS à arbitrer certaines demandes

Quelle est la liberté de manœuvre de la FFESSM ?

- nous avons pu maintenir certains items
 - comme les formations
- que l'ANS voulait exclure !

Les exigences de l'ANS

- transparence de la décision
- prise en compte des territoires ultra-marins
- accompagnement des porteurs de projet
- évaluation du dispositif et des actions
 - règles définies
 - les mêmes pour tous
 - et connues de tous

Les exigences de l'ANS

- cohérence avec le PSF
 - le PSF va dans le sens de l'ANS
 - le PSF permet quelques adaptations et priorités « fédérales »
- orienter l'argent au plus près des pratiquants, donc des clubs
 - d'où pour les clubs :
- objectifs prioritaires :
 1. la féminisation
 2. les actions pour les personnes en situation de handicap

*la plongée
avec un e*



Handisub®

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Autres priorités

- le rajeunissement
- le sport santé
- les actions en faveur des quartiers prioritaires de la ville
- l'emploi

ANS part territoriale : les objectifs de l'ANS

- une limite :
- la part de l'accès au Haut Niveau ne doit pas dépasser 15 % du total

- les outre-mer :
- la somme attribuée est « sanctuarisée »
 - càd doit être réattribuée l'année suivante



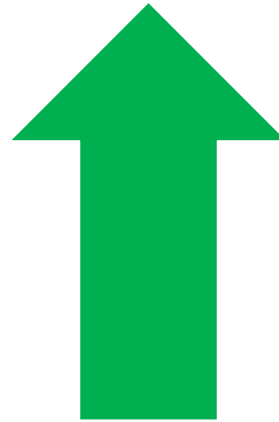
Global

Part territoriale	Développement	Accès au Haut Niveau	Total
Régions	179 017	41 181	220 198
Codep	147 820	9 671	157 500
Clubs	258 302	48 000	306 302
Total	585 139	98 852	684 000

ANS part territoriale : les chiffres

% clubs

- en 2022 45 %
- en 2021 41,1 %
- en 2020 41,0 %
- en 2019 33 %



- objectif 2023 : part des clubs > à **47 %**
 - **si les 47 % ne sont pas atteints au sein d'une région, cette somme sera réattribuée aux clubs d'autres régions**
- rappel objectifs 2024 part des clubs de 50 % au moins

Réflexions

- les clubs qui répondent aux objectifs apportent du dynamisme
 - aux Codep
 - aux régions
- car répondent à notre PSF
- ils nécessitent d'être « accompagné » à l'utilisation de LCA
 - formation
 - conseils
 - aides
 - ...

Comment faire une demande de subvention ANS ?

- créer un compte sur « le compte asso »
 - <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- construire un PDA : projet de développement associatif
 - véritable outil de progrès au sein d'un club
- faire la demande selon les actions proposées dans la « note de cadrage »
 - et qui « collent » avec votre PDA
- vous serez accompagné pour ces demandes par votre CTAS

Axes d'amélioration

- il y en a de nombreuses
- elles ont été détaillées lors du forum des OD à Marseille
- elles seront mises en œuvre à la prochaine campagne
- début 2023
- en particulier par des formations « internes »

Axes d'amélioration

- **lire soigneusement la note de cadrage !**
- elle donne toutes les consignes



Axes d'amélioration

- Code subvention

- mauvais adressage
- avec parfois des corrections difficiles
 - les Coreg qui mettent le Code région (géré par les CTAS)
 - des clubs ou Codep qui mettent le Code national (géré par le CNAS)
 - des DomTom non éligibles qui mettent le Code national (non gérés par la fédération)

Codes subvention pour la campagne « Projet sportif fédéral 2021 »

A communiquer largement à vos associations pour les aiguiller dans le dépôt de leur demande de subvention sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Libellé subvention	Code subventions
FFESSM - France - Projet sportif fédéral	2001
FFESSM - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	2002
FFESSM - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	2003
FFESSM - Bretagne - Projet sportif fédéral	2004
FFESSM - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	2005
FFESSM - Grand Est - Projet sportif fédéral	2006
FFESSM - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	2007
FFESSM - Île-de-France - Projet sportif fédéral	2008

Axes d'amélioration

- Code action
 - beaucoup de demandeurs n'ont pas mentionné le code action
 - d'autres en ont mis 2 à 3 !

TABLEAU DES ACTIONS ÉLIGIBLES

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

OBJECTIF	CODE ACTION	ACTIONS VISANT À	ÉLIGIBILITÉ			INDICATEURS
			CLUB	DEP	REG	
A - FAVORISER LA MIXITÉ	A1	Rendre nos activités attractives pour les féminines				Augmentation du taux de féminisation et de fidélisation (licences)
B - RAJEUNIR NOTRE FÉDÉRATION	B1	Capter et fidéliser de nouveaux pratiquants âgés de moins de 25 ans et plus particulièrement les jeunes féminines				Nombre de jeunes accueillis / Disciplines supports / Prise de licence (enfant – jeune - adulte) / Augmentation du taux de féminisation
	B2	Développer des actions en lien avec l'éducation nationale ou le « privé » sous contrat, le sport scolaire (USEP, UGSEL, UNSS) ou l'enseignement supérieur et le sport universitaire (FFSU)				Nombre d'enseignants formés et initiés aux sports subaquatiques / Nombre de séjours scolaires ou universitaires / Nombre de sections sportives scolaires / Nombre de compétitions UNSS ou FNSU

Axes d'amélioration

- Code action
 - pour 2023, seul le code sera à mettre
 - et un seul code par action
 - pour permettre une extraction « exploitable » du fichier Excel

Projet n° 1

6. Projet – Objet de la demande

Exercice (début): 2022

Intitulé : B1

Fédération: FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

Objectifs : Développer des actions en faveur des jeunes des QPV de Haguenau et de Bischwiller

Elle va dans le sens du projet sportif fédéral de la région et du club.

Description : Reconstitution d'une section jeune avec l'appui de la mairie de Bischwiller et de Haguenau, comprenant 26 jeunes, dont 13 des QPV. Les cotisations seront réduites pour permettre aux jeunes d'adhérer.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Axes d'amélioration

- Code action
 - pour 2023, amélioration et simplification des Codes actions

Axes d'amélioration

- un seul dossier
- quel que soit le nombre d'actions

Changement de l'action envisagée

- si une action devenait impossible à réaliser,
- il est possible de proposer une action « similaire »
- en accord avec la note de cadrage
- condition : avertir le CTAS
- modifier le dossier dans LCA
 - par exemple :
 - action promotion de la féminisation qui devient promotion de la NEV ...

Axes d'amélioration

- les CRF
- problème de report des actions de 2020 sur 2021 et parfois même de 2020 sur 2022
- fin des reports possible
- pour 2023 :
- le CRF devra accompagner le dépôt de dossier

Axes d'amélioration

- les CRF de 2021
- ils ne peuvent pas être copie conforme du budget prévisionnel !
- sauf miracle ...

Formation pour les CTAS

- formation interne, faite par la fédération
 - et non plus par l'ANS (ou en plus de la formation ANS)
 - ciblée FFESSM !
 - dès le mois de janvier
 - en visio, sur une ou deux soirées
-
- **à rediffuser par les CTAS en région, vers les clubs et OD**

Axes d'amélioration

- un changement est prévu pour rendre certaines actions éligibles aux clubs et non plus seulement aux Codep et régions
- par exemple : les formations GP et MF1
- car certains clubs réalisent en interne ces formations
- elles pourront être éligibles
- à la condition qu'elles concernent un public particulier
 - jeunes ou femmes
 - pour au moins 50% des personnes formées

Priorité ANS et fédérale

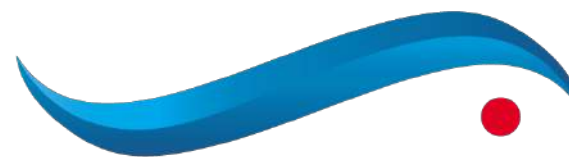
- la ventilation vers les clubs
 - certaines régions ont trop peu de demandes club
 - inciter les clubs à faire des demandes
 - équivaut à construire des actions prioritaires
 - donc dynamiser ces clubs

Des questions ?





AGO- Nantes – 3 et 4 décembre 2022 – Groupe Bénévolat



La FFESSM

et

Le Bénévolat

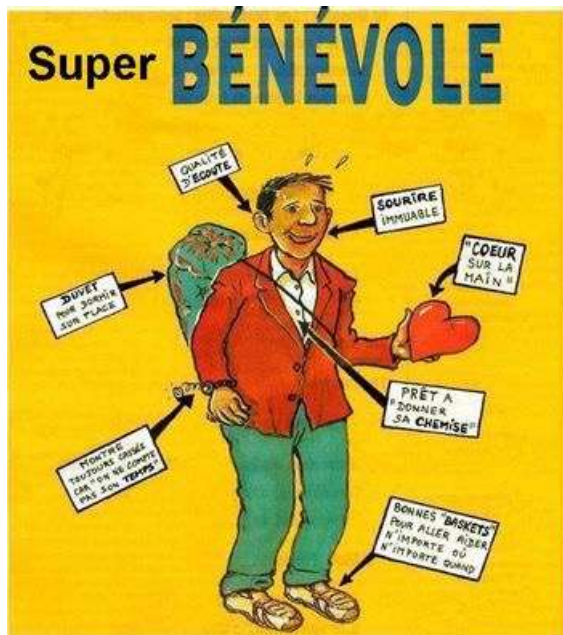
AGN Nantes
03 - 04 décembre 2022

L'équipe en charge du bénévolat

- Isabelle Larvoire
- Pascale Mignon
- Cyrilan Boisfard
- Patrick Dumas
- Yvon Ropert



Définition du bénévolat



Don de temps librement consenti et gratuit.

Pas de perception de rémunération en espèce ou avantage en nature.

Peut être remboursé des frais induits par son activité.

Absence de tout lien de subordination.

Défiscalisation-Don- Abandon de frais

Les remboursements de frais des bénévoles

- ✓ Ne sont pas imposables.
- ✓ Devront avoir été engagés en vue strictement de la réalisation de l'objet.
- ✓ Seront dûment justifiés.
- ✓ Auront fait expressément l'objet d'un renoncement à leur remboursement.



Défiscalisation-Don- Abandon de frais = Même finalité

Pour pouvoir bénéficier de cette défiscalisation, le bénévole doit être imposable

Que peut-on défiscaliser?

- Les frais de déplacement (voiture, carburant, train, bus, avion, péage...)
- Autres frais, voir les textes sur Légifrance.



Défiscalisation-Don- Abandon de frais

Quelle sera votre déduction d'impôts

- La réduction d'impôts sera de **66%** des dons
- Dans la limite de **20%** du revenu imposable
- Nouvelle loi rectificative des finances 2022 :
 - Depuis le **16 août 2022**, alignement sur le barème des salariés d'entreprises
 - Barème applicable au **1 er Août 2022**
 - Nombre de chevaux fiscaux



Défiscalisation-Don- Abandon de frais

[Arrêté du 1er février 2022 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d * 0,502$	$(d * 0,3) + 1007$	$d * 0,35$
4 CV	$d * 0,575$	$(d * 0,323) + 1262$	$d * 0,387$
5 CV	$d * 0,603$	$(d * 0,339) + 1320$	$d * 0,405$
6 CV	$d * 0,631$	$(d * 0,355) + 1382$	$d * 0,425$
7 CV et plus	$d * 0,661$	$(d * 0,374) + 1435$	$d * 0,446$

d représente la distance parcourue en kilomètres

Défiscalisation-Don- Abandon de frais

EXEMPLE

Vous avez un véhicule Clio avec 3 chevaux fiscaux.

Son revenu imposable avant réductions est de 30 000 € la remise sur impôts pour dons sera donc **de 6 000 € **maximum.****

Base frais kilométrique 2 022 pour 3 CV :
0.502 € du km de 0 à 5000 kms
0.30 € du km + 1 007 € de 5 001 à 20 000 kms
0.35 € du km au-delà de 20 000 kms

Pour 1 000 kms

$$1\ 000 \times 0,502 \text{ €} = 502 \text{ €}$$

Sur ces 502 €, 66 % de ce montant total seront déduits de leurs impôts soit une remise pour dons de 331.32 €

Pour 20 500 kms

$$(20\ 500 \times 0.3) + 1\ 007 = 7\ 157 \text{ €}$$

Sur ces 7 157 €, 66 % de ce montant total seront déduits de leurs impôts soit une remise pour dons de 4 723.62 €

Pour 35 000 kms

$$35\ 000 \times 0.35 = 12\ 250 \text{ €}$$

Sur ces 12 250 €, 66 % de ce montant total seront déduits de leurs impôts soit 8 085 €

Défiscalisation-Don- Abandon de frais

La nouvelle loi est donc en faveur du bénévole.

Le bénévole recevra en début d'année suivante:

- une attestation.
- un cerfa pour sa déclaration d'impôt.

Pour cela il faut,

- La fiche de demande d'abandon de frais.
- Copie de la carte grise de la voiture pour justifier le nombre de chevaux fiscaux.



2 modes

Remboursement

0,30€ / Km

Prévoir le montant dans le budget de la formation.

Coût à la charge des stagiaires, des clubs ou des OD.

Défiscalisation

Barème puissance
Taux X kms

Aucun coût à imputer aux stagiaires.

A privilégier.



Défiscalisation-Don- Abandon de frais

1er janvier au 31 juillet 2022,
 $2\,900 \text{ kms} \times 0,324 \text{ €} = 939,60 \text{ €}$

À partir du 1 Août 2022,
pour une voiture de 6 CV
Vous avez parcouru pour l'association $3\,700 \text{ kms} \times 0,631 \text{ €} = 2\,334,7 \text{ €}$

Le montant à reporter sur le Cerfa n°11580 sur la case 7UF de votre déclaration d'impôts 2022 sera de $939,60 \text{ €} + 2\,334,7 \text{ €}$ soit de **3 274 €**.

Votre déduction d'impôt sera de 66% de 3 274 € soit de **2 160,84 €**

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

Logo de l'asso

Frais Engagés Dans le cadre d'une Activité Bénévole

Nom de l'association : _____
Association N° : _____
Identifiant SIREN : _____

Bénévole Fonction dans l'association

Nom : _____
Prénoms : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code Postal : _____
Véhicule : _____
Marque : _____ Immatriculation : _____
Type : _____ Nombre de CV : _____

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et imputés à ces déplacements.

1° - Frais Kilométriques se référer au barème

Date	Objet (Réunion, intervention, représentation, manifestation, etc...)	Lieu	Distance parcourue A/R
1/01/22	rendement	Marseille	1900
01/01/2022	du 01/01/2022 au 31/07/2022	Total Kms parcourus	2900
1/01/22	rendement	Marseille	600
24/05/2022	rendement	Marseille	1900
10/11/22	rendement	Lorient	2000
30/01/22	à la nationale	Nantes	3000
à partir du 1er AOÛT 2022			Total Kms parcourus
Total sur l'année			8800
Barème / Kms			Répartition des Kms parcourus
du 1/1/22 au 31/07/22	0,324	0	2900
1 à 5000 kms	0,631	5000 - 2000 kms	0700
5001 à 20000 kms	0,365	1380,00 €	0
dela 20000 kms	0,425	0	0
			Total
			2556,7

2 - Frais justifiés par Factures (Frais de formation, péages autoroutes, frais stationnement, repas...)

Date	Nature des frais engagés	Montant
1/01/22	péages	120
06/22	repas	21
Total		141
Total à déclarer sur le Cerfa N° 11580 et à reporter sur la ligne 70F déclaration d'impôt		Total : 1 + 2
		2474,7

Date : _____ Signature du bénévole _____ Signature du trésorier ou du président de l'association _____

Exemple 6 CV et à partir du 1er Août 2022

1° - Frais Kilométriques :
- Jusqu'au 31 juillet ne change pas 0,324€ / kms pour une voiture quelconque soit sa cylindrée
- À partir du 1er Août 2022 le Barème 1 à 5000 kms pour la déclaration de revenus 2022 : 0,631 €/ kms
- Frais Kilométriques : Barème 5001 à 20000 kms pour la déclaration de revenus 2022 : 0,365 €/kms + 1382
- Frais Kilométriques : Barème au dela 20000 kms pour la déclaration de revenus 2022 : 0,425 €/

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général
Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)

Cerfa n° 11580*04

Nom ou dénomination : _____

Adresse : _____
N° : _____ Rue : _____
Code Postal : _____ Commune : _____

Objet : _____

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnée respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)

Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autres organismes : _____

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
(2) être effectués par les entreprises

Donateur

Nom : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : _____ Euros

Somme en toutes lettres : _____

Date du versement ou du don : _____

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire pour cocher une ou plusieurs cases.
L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration d'être relevés de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.
Il est rappelé que le déviance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont le remboursement aggrégé ou remboursé.

Date et signature _____

5

Défiscalisation-Don- Abandon de frais

FAQ

Nos projets et réalisations

- Une adresse mail :

benevoles@ffesm.fr

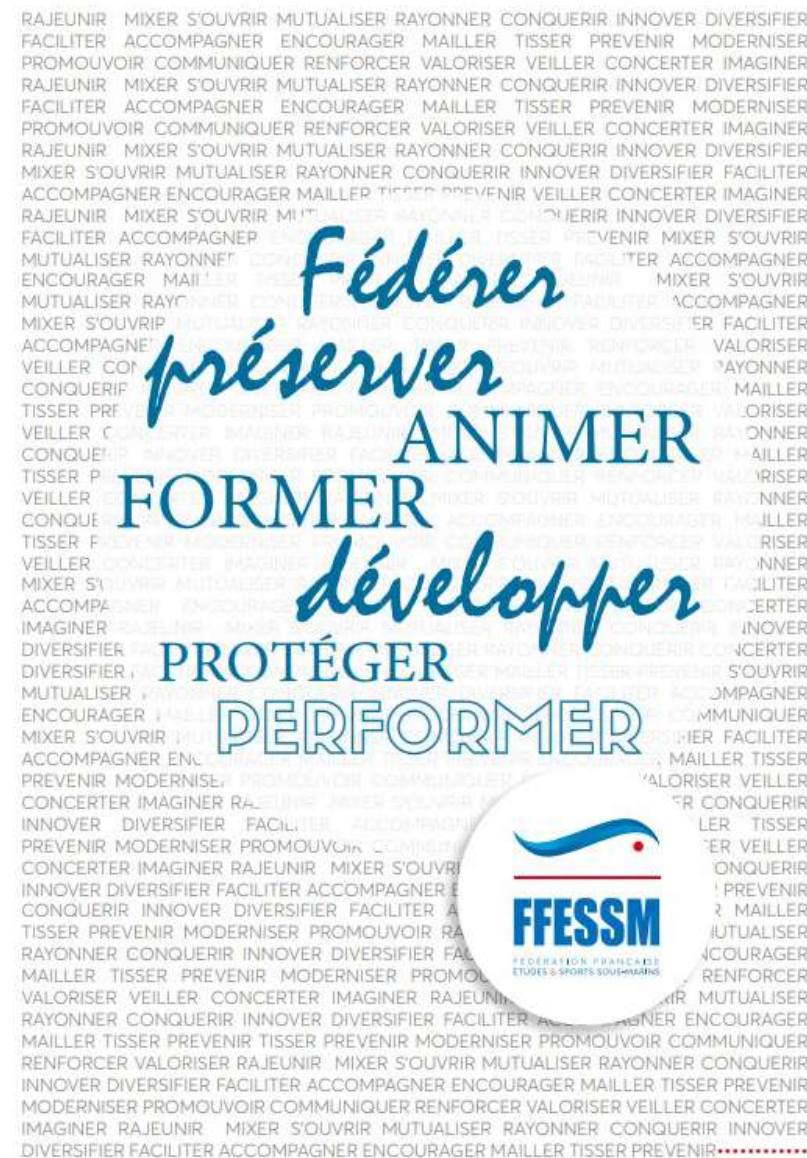
- Un site « [Carrefour du bénévoles](https://carrefourdesbenevoles.ffesm.fr) »

<https://carrefourdesbenevoles.ffesm.fr>

- Des fiches d'aides, des tutoriels, à destination des clubs, des bénévoles, des licenciés...
- De l'écoute, de l'aide aux personnes qui le souhaitent.



Merci de votre attention





Nouveaux Modèles Economiques

Préoccupation majeure des fédérations

1/ Etat des lieux CNOSF :



78% des Fédé manquent de moyens financiers

74% des Fédé sont inquiètes (bénévoles, aides)

Forte dépendance (piliers économiques)

SUBVENTIONS PUBLIQUES : pour Ffessm - 5%

LICENCES : pour Ffessm + 70% recettes hors rétro

Chiffres licences base 145.000 Ffessm

2019 : 140.000 (problème S.I) -

2020 : 133.000 (début Covid) – 2021 : 108.000 (crise Covid max.)

2022 : 128.000 (relance)





Nouveaux Modèles Economiques

2/ Pistes nouvelles de financement :



se diversifier et se réinventer / évolutions mouvement sportif
« mutation de la demande sociale pratique sportive »
(pratique autonome, digitalisation, diversification)

* *Produits d'adhésion : autres Licences, ATP (55%)*

* *Subventions monde économique :*

Partenariat (85%) – Mécénat (50%) – Europe (15%)


* *Autres : Formation (60%) – Événementiels (40%)*

Merchandising boutique (20%)



Nouveaux Modèles Economiques

3/ Déploiement pour la FFESSM :

 adapter nos projets au futur de la société et aux attentes
déjà intégré dans notre Plan Sportif Fédéral
(nos forces, nos faiblesses, nos leviers et nos ambitions développ.)

- * *Produits d'adhésion : Licence aidant (rescrit fiscal),
Pass découverte simplifié, pass participant et animateur*
- * *Appels à projet : Transition numérique, Impact 2024*
- *Partenariat : Scubapro, Subea, Via Santé / Lafont Assurance*
- *Mécénat : EDF, AG2R - Europe : Erasmus + sport inclusion*
- * *Formation : sport santé, e-learning N1 / Boutique-Subaqua*



et

Le Développement Durable

AGN Nantes
03 - 04 décembre 2022

Nos 10 engagements pour le DD

1. Rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre
2. Adopter des pratiques éco-responsables
3. Sensibiliser et impliquer dans la démarche de développement durable les Clubs, les licenciés, les publics et les partenaires
4. Mettre en place des actions de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants
5. Promouvoir les valeurs du sport
6. Initier des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable
7. Valoriser le rôle central du bénévole
8. Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique
9. S'inscrire dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique
10. Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures



2/ Adopter des pratiques éco-responsables

En économisant l'eau potable, **en donnant une seconde vie aux équipements**, en organisant des bourses d'échanges, en favorisant le co-voiturage et les transports en commun, en économisant l'énergie, en intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans l'organisation des manifestations, en privilégiant les fournisseurs locaux, en appliquant le tri sélectif.



Comment recycler sa combi de plongée

Le problème c'est que le Néoprène est un matériau non biodégradable issu la plupart du temps du pétrole. Aïe...

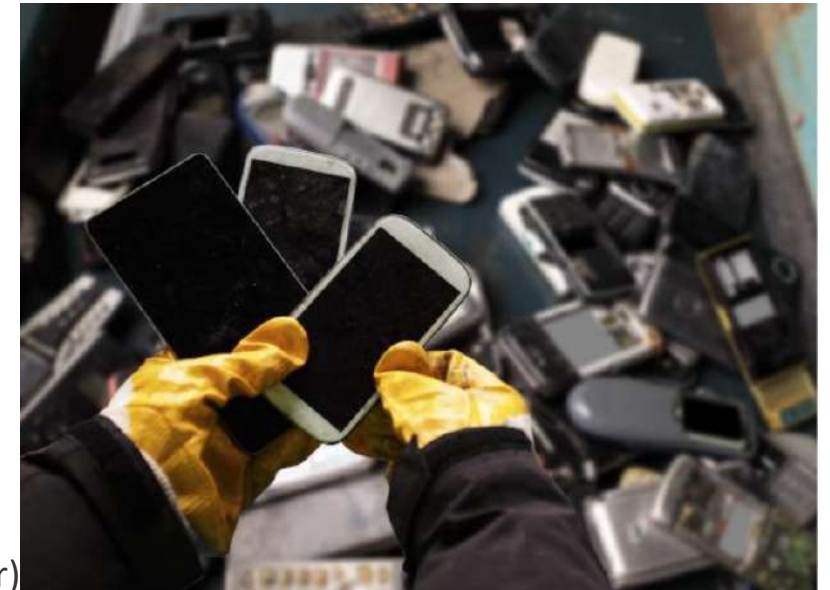
- Néocombine => Transformation en accessoires de plage => Bordeaux
- Seconde life de Soörüz => Une fois broyées, elles finissent en coussins, sacs de boxe ou isolant => La Rochelle
- Teorum => Fabrication de vêtements, pulls avec coudières, épaulières => Rennes
- DIY - Do It Yourself => Fabrication d'étuis à lunette pour la plage, petite pochette de rangement => Partout
- ECOLOGIC => Eco-organisme agréé par l'Etat pour la collecte et le traitement des D3E => Guyancourt

<https://www.ecologic-france.com/citoyens/ou-deposer-mes-dechets.html>

2/ Adopter des pratiques éco-responsables

EcoLogic

- Ecologic est un éco-organisme
- Une entreprise à but non lucratif
- Investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique
- Elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE
- Sur l'ensemble du territoire français
- Elle est agréée pour les filières des ASL (Articles de Sport et de Loisir)



2/ Adopter des pratiques éco-responsables



Réparer ou faire réparer

- Solution à privilégier
- Garantie légale des produits
- Favoriser la réparation des appareils électriques. Repair Cafés.

Réutiliser

- Le don.
- Revente à faible coût; [d'achat/vente](#)
- l'Échange sur des sites pour troquer. www.troc.com socialcompare.com

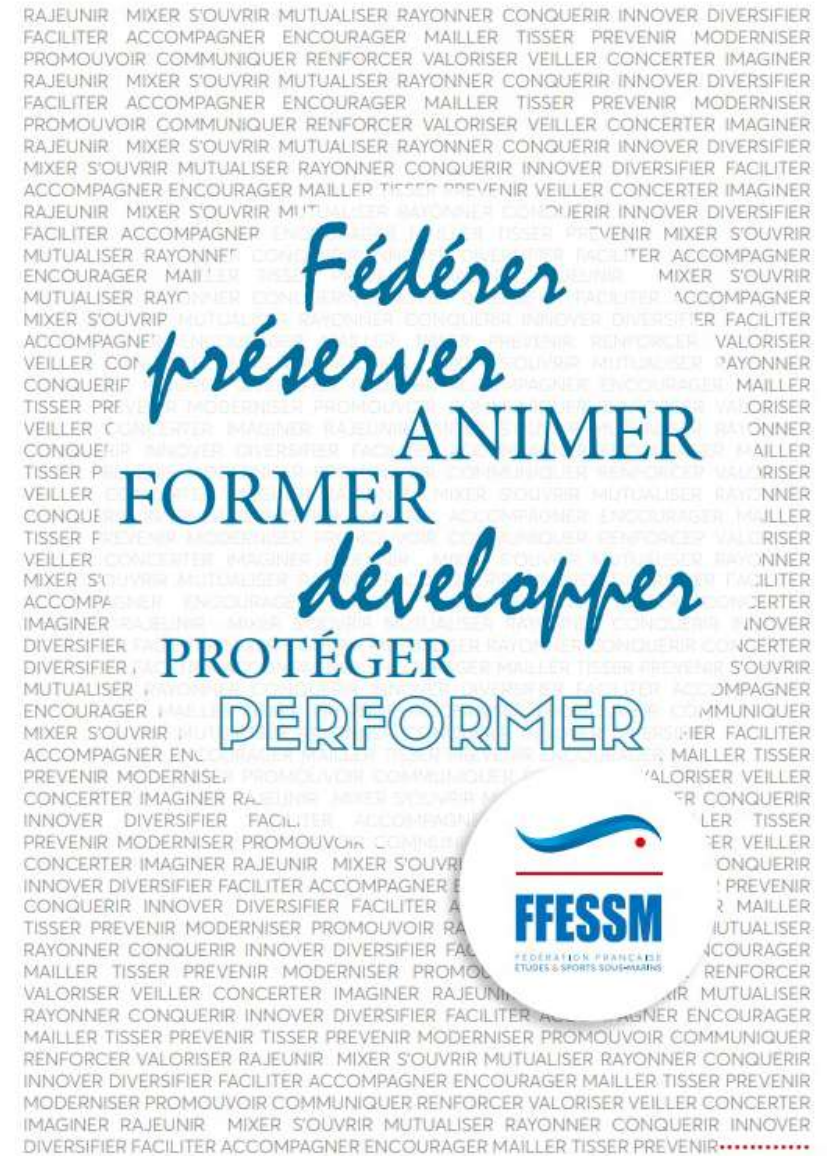
Recycler

- Déposez vos déchets dans une déchèterie. vérifiez le [point de collecte le plus proche de chez vous](#).
- Demandez la reprise **1 pour 1** à votre revendeur, et **1 pour 0** sans obligation d'achat





Merci de votre attention 😊





FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

AG Nantes 3 décembre 2022 Forum